

# Dossier ACTION PAPIERS LIBRES 2006

## Cas et modèles de lettres



Programme Jeunesse  
Amnesty International  
9, Rue Berckmans  
1060 Bruxelles  
02/543 79 08  
[jeunes@aibf.be](mailto:jeunes@aibf.be)

Ce dossier est téléchargeable sur [www.amnesty-jeunes.be](http://www.amnesty-jeunes.be) ou sur [www.amnestyinternational.doc.be](http://www.amnestyinternational.doc.be) dans L'Espace Enseignants - enseignement secondaire.

## POUR BIEN PREPARER L'ECRITURE DE LETTRES

### Quels pays choisir ?

Douze pays sont présentés dans l'opération PAPIERS LIBRES. Vous n'êtes, bien entendu, pas obligés d'envoyer des lettres pour l'ensemble de ces pays. Soit vous répartissez les pays dans les différentes classes, soit vous sélectionnez certains pays afin d'offrir aux jeunes une vue générale des violations commises partout dans le monde. Nous vous conseillons également de respecter un certain équilibre géopolitique.

### Comment préparer les jeunes à cette action ?

Idéalement, avant de faire écrire vos élèves, il est bon de leur donner des informations générales sur le pays et sur la personne pour lesquels ils écrivent. Pour cela, vous pouvez utiliser le site internet d'Amnesty [www.amnesty.be](http://www.amnesty.be) ou consulter le site international [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org) Pour susciter la réflexion sur les défenseurs de droits humains, et apporter un complément d'information, vous pouvez utiliser le dossier pédagogique Papiers Libres 2006, également téléchargeable sur notre site dans L'Espace Enseignants - enseignement secondaire : [http://www.amnestyinternational.be/doc/article8991.html?var\\_mode=calcul](http://www.amnestyinternational.be/doc/article8991.html?var_mode=calcul)

Vous pouvez également rappeler à vos élèves dans quel contexte cette action a lieu : Amnesty International, un mouvement mondial de défense des droits humains indépendant de toute idéologie politique, religieuse ou autre, dénonce des violations partout dans le monde, quelque soit la nature politique du régime. Pour mener ses actions, Amnesty se base sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, signée par la quasi-totalité des pays du monde. L'action d'Amnesty permet d'améliorer la situation de nombre de personnes victimes de tortures, de mauvais traitements, d'arrestations arbitraires, de procès truqués, de « disparitions », de condamnations à la peine de mort... N'hésitez pas à montrer les bonnes nouvelles récoltées par Amnesty suite à ces actions, afin d'encourager vos élèves à participer. Pour cela, rendez-vous à la rubrique « bonnes nouvelles » du site [www.amnesty.be](http://www.amnesty.be) ou du site international [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)

### Comment faire écrire les jeunes ?

Avant toute chose, il est important que l'élève ne soit pas obligé de participer à cette action, qui doit résulter d'un choix personnel. Il faut aussi que l'élève comprenne ce qu'il signe. C'est pourquoi nous vous recommandons de demander aux élèves d'écrire eux-mêmes leur lettre, en s'inspirant des consignes données par Amnesty. Les élèves peuvent écrire avec leur vocabulaire, avec des mots simples, en veillant toutefois à ce que les règles suivantes soient respectées :

Il est important de rester courtois dans les lettres. Soulignez le fait que vos préoccupations au sujet des droits humains n'ont aucune coloration politique partisane. Vous pouvez faire référence aux prescriptions légales internationales en la matière, par exemple celles de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies.

Si vous ne disposez pas de beaucoup de temps, vous pouvez imprimer à l'avance les modèles de lettres que les élèves n'auront plus qu'à signer. Tout ce dossier est téléchargeable sur notre site [www.amnesty-jeunes.be](http://www.amnesty-jeunes.be)

Toutefois, nous vous conseillons de favoriser l'écriture à la main, afin que les jeunes soient plus conscients de ce qu'ils signent.

Vous pouvez citer le nom d'Amnesty international dans vos lettres, mais celles écrites à titre personnel ou professionnel sont de loin plus efficaces.

Écrivez vos lettres en français, à moins que vous ne sachiez rédiger correctement dans la langue du pays concerné. Pour certains cas, nous vous proposons une traduction en anglais. Vous pouvez proposer à votre professeur d'anglais de traduire d'autres modèles de lettre ou d'analyser le vocabulaire des modèles proposés.

Les lettres doivent être signées et suivies de l'adresse de leur auteur. Il n'est pas dangereux de signer une lettre proposée par Amnesty. Les élèves originaires d'un pays ne peuvent toutefois pas agir sur leur propre pays, comme le recommande Amnesty dans toutes ses actions, pour des raisons d'impartialité et de sécurité.

Envoyez si possible des copies de vos appels à au moins une des personnes proposées ou à l'Ambassade du pays en Belgique.

Veillez envoyer une copie de toute réponse que vous recevriez des responsables politiques à Amnesty. Il est souhaitable, dans certains cas, de remercier celui qui vous a répondu et de lui demander de vous tenir informé sur le cas.

Les frais d'envoi ne sont pas pris en charge par Amnesty. Merci donc d'envoyer directement vos lettres, soit par envoi groupé sur un pays, soit lettre par lettre.

Nous espérons que vous pourrez faire participer un maximum de vos élèves à cette opération qui, au-delà de son aspect utile et solidaire, est également un moyen de susciter chez les jeunes un intérêt pour ce qui se passe dans le monde. N'hésitez pas à nous faire part de vos impressions ou de celles de vos élèves !

Bonne campagne et à vos stylos !

PS : N'oubliez pas d'utiliser le dossier pédagogique Papiers Libres pour aller plus loin dans la découverte du sujet. Merci également d'informer les professeurs et les élèves sur notre concours de « Citoyen du Monde » qui s'adresse aux 5èmes secondaires. Plus d'infos sur [www.amnesty-jeunes.be](http://www.amnesty-jeunes.be)

Roland d'Hoop  
Programme Jeunesse  
Amnesty International  
[jeunes@aibf.be](mailto:jeunes@aibf.be)  
02/543 79 03  
[www.amnesty-jeunes.be](http://www.amnesty-jeunes.be)

## **1) TURKMENISTAN : Détention arbitraire, craintes de torture, procès injuste, mort en détention.**

Dans la matinée du 14 septembre 2006, des agents du ministère de la Sûreté nationale du Turkménistan ont informé les proches d'**Ogoulsapar Mouradova** qu'elle était décédée en détention. Amnesty International est préoccupée par les allégations selon lesquelles elle aurait été soumise à des actes de torture ou à d'autres formes de mauvais traitements durant sa détention, et exhorte les autorités à mener dans les meilleurs délais une enquête exhaustive et indépendante sur les circonstances de son décès.

Le matin du 14 septembre, plusieurs agents du ministère de la Sûreté nationale se sont rendus à l'appartement d'Ogoulsapar Mouradova et ont annoncé à ses trois enfants adultes, qu'Ogoulsapar Mouradova était décédée. Ils les ont ensuite menés à la police. Selon les informations recueillies, les agents du ministère de la Sûreté nationale ont refusé de donner tout renseignement sur les circonstances de sa mort, y compris la date de son décès.

Les agents du ministère de la Sûreté nationale et les policiers leur auraient demandé instamment de signer le certificat de décès. Cependant, les trois enfants de la victime ont refusé et ont demandé à voir le corps de leur mère avant de signer le certificat. Tadjigoul Begmedova, directrice en exil de la Fondation Helsinki du Turkménistan, a dit à Amnesty International : «Les agents leur ont crié : *« Si vous ne signez pas ça, vous ne verrez jamais son corps.»*

Plus tard, lorsque les proches d'Ogoulsapar Mouradova sont retournés à la morgue, accompagnés d'un diplomate étranger, ils ont été autorisés à voir sa dépouille. Tadjigoul Begmedova a déclaré à Amnesty International : *«Ils ont vu une énorme blessure sur son front et des marques au niveau de son cou.»*

Malgré leurs demandes répétées, les proches d'Ogoulsapar Mouradova, n'ont pas été autorisés à lui rendre visite en détention depuis son arrestation en juin.

Beaucoup d'éléments portent à croire que les charges retenues contre elle étaient forgées de toutes pièces et que l'objectif était de la sanctionner pour ses activités de défense des droits humains. Il en est de même pour Annakourban Amanklytchev et Sapardourdy Khadjiev, qui ont également été condamnés à une peine d'emprisonnement suite à un procès inique.

## Modèle de lettre

President Saparmurad Niyazov  
Presidential Palace, 744000 Ashgabat, Turkménistan  
Fax : +993 12 35 51 12

Monsieur le Président,

Je suis un/e étudiante/e de l'école.... (nom de l'école) en Belgique.

Je suis très préoccupé(e) par la mort en détention d'**Ogoulsapar Mouradova**.

Par la présente, je vous demande entre autres :

- De mener dans les meilleurs délais une enquête exhaustive et indépendante sur les causes de son décès ; à tenir les proches d'Ogoulsapar Mouradova informés de tous les éléments de l'enquête et à rendre les résultats publics ;
- De libérer immédiatement et sans conditions Annakourban Amanklytchev et Sapardourdy Khadjiev, comme Ogoulsapar Mouradova, Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion, détenus pour avoir exercé de façon pacifique leur droit à la liberté d'expression dans le cadre de leurs activités de défense des droits humains.
- De permettre immédiatement à Annakourban Amanklytchev et à Sapardourdy Khadjiev d'entrer en contact avec leurs proches.

En espérant que vous tiendrez compte de ma lettre, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Nom et prénom :

Adresse :

Signature :

## 2) CAMBODGE : Emprisonnés à l'issue d'un procès inéquitable.



**BORN SAMNANG** et **SOK SAM OEUN** ont été condamnés à vingt ans de prison le 1er août 2005 à l'issue d'un procès inique qui a fait suite à une enquête pénale entachée de graves irrégularités. Le tribunal de Phnom Penh a déclaré les deux hommes coupables du meurtre, commis le 22 janvier 2004, du syndicaliste de premier plan CHEA VICHEA, malgré l'absence de preuves les liant à cet homicide.

Chea Vichea, qui était président du Syndicat libre des travailleurs, a été abattu à bout portant alors qu'il était en train de lire près d'un kiosque à journaux, dans le centre de Phnom Penh. Des témoins ont signalé que l'assassin, qui n'était pas masqué, s'est enfui sur une moto conduite par un complice.

Born Samnang et Sok Sam Oeun ont des alibis, mais la police a menacé et arrêté les témoins ainsi que les personnes qui avaient fourni leur alibi aux suspects. Born Samnang affirme avoir été battu et amené par la force et la corruption à faire des déclarations qui ont été utilisées comme preuves contre lui.

Il n'a jamais été demandé aux témoins oculaires de cet assassinat d'identifier les suspects et lorsqu'on leur a montré des photos de ces derniers, ils ont déclaré qu'ils ne ressemblaient pas aux hommes aperçus sur le lieu du crime.

En mars 2004, un juge ayant admis avoir été soumis à des pressions politiques a décidé d'abandonner les poursuites, en raison de l'insuffisance de preuves. Il a été démis de ses fonctions quelques jours plus tard. Le ministère public a fait appel de la décision de ce juge et le procès a repris avec un nouveau magistrat, qui a déclaré les deux hommes coupables.

## Modèle de lettre

Sar Kheng  
Deputy Prime Minister and Co-Minister of Interior  
Ministry of Interior  
275 Norodom Blvd  
Phnom Penh  
Cambodge

Monsieur le Ministre,

Je suis un/e étudiant/e de l'école... en Belgique.

Je vous demande de mener une nouvelle enquête indépendante sur le meurtre du syndicaliste Chea Vichea. Il n'est pas juste que deux personnes, à savoir **Born Samnang** et **Sok Sam Oeun**, soient condamnés sans preuve.

Je vous prie de libérer sans délai Born Samnang et Sok Sam Oeun, à moins qu'il existe des preuves suffisantes permettant de les inculper. Dans ce cas, ils devront bénéficier rapidement d'un nouveau procès, conforme aux normes d'équité.

En espérant que vous tiendrez compte de ma lettre, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments distingués.

Nom et prénom :

Adresse :

Signature :



### 3) ÉTHIOPIE : Une journaliste accouche en prison

La journaliste **SERKALEM FASIL**, qui était enceinte au moment de son arrestation en novembre 2005, a récemment donné naissance à un petit garçon à l'hôpital de la police. Elle est contrainte de s'occuper de son enfant dans des conditions inhumaines à la prison de Kaliti, à Addis-Abeba.

Sa cellule est infestée de rats, de cafards et de puces. Son fils étant né prématurément, il présente un très faible poids. Les médecins

ont conseillé de le mettre en couveuse dans une unité de soins intensifs à l'hôpital, mais les autorités ont empêché cette mesure en refusant de libérer Serkalem ou son compagnon, également en détention, pour qu'ils soient aux côtés de leur enfant. Le compagnon de Serkalem, Eskinder Negga, a lui aussi été arrêté en novembre 2005 et envoyé dans la prison de Kaliti, mais le couple n'a pu se voir que quelques fois depuis cette date. Amnesty International est préoccupée par les conditions exécrables dans lesquelles Serkalem Fasil et son fils sont détenus, et par le refus des autorités de leur prodiguer les soins médicaux nécessaires.

Copropriétaire et éditrice des journaux Asqual, Menilik et Satenaw, Serkalem Fasil a été arrêtée en compagnie de 13 autres journalistes après avoir publié des articles critiquant l'action gouvernementale lors des élections législatives de mai 2005. Les autorités ont procédé à des arrestations massives de membres de l'opposition et de journalistes à la suite de manifestations en juin et novembre 2005 qui dénonçaient des fraudes électorales. Au cours de ces événements, plus de 80 sympathisants de l'opposition ont été tués par les forces de sécurité, et sept policiers par des manifestants.

Serkalem Fasil est inculpée de trahison, d'outrage à la Constitution et d'incitation à la conspiration armée. Si elle est reconnue coupable, elle risque la peine de mort. Amnesty International estime qu'elle est une prisonnière d'opinion, détenue à cause de ses convictions et de ses activités professionnelles, pourtant légitimes, de journaliste et d'éditrice.



## Modèle de lettre

Minister of Justice  
Assefa Kesito  
Ministry of Justice  
PO Box 1370  
Addis Ababa  
Éthiopie

Monsieur,

Je suis un/e étudiant/e de l'école... en Belgique.

Par la présente, je fais appel à votre clémence, et vous demande d'agir le plus vite possible.

Je suis inquiet(e) quant à la situation de **Serkalem Fasil**. Cette journaliste a été condamnée pour trahison et outrage à la Constitution à une peine d'emprisonnement. Lors de son arrestation, elle était enceinte. Elle a accouché en prison dans des conditions inhumaines.

Je demande à vos autorités de faire en sorte que Serkalem Fasil et son bébé reçoivent les soins médicaux dont ils ont besoin et vivent dans des conditions décentes en attendant l'issue du procès.

En espérant que vous tiendrez compte de ma lettre, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Nom et prénom :

Adresse :

Signature :

#### 4) ALGERIE : Détention au secret et craintes de torture.

**Abdelmajid Touati** a été conduit devant un juge le 11 septembre 2006 et inculpé, entre autres, d'« *appartenance à un groupe terroriste opérant en Algérie et à l'étranger* ». Il était depuis près de cinq mois détenu dans un lieu tenu secret et privé de tout contact avec le monde extérieur. Il est maintenant en prison et l'on pense qu'il ne risque plus d'être torturé. Amnesty International est cependant préoccupée par le fait qu'il n'a jusqu'à présent pas pu consulter un avocat ni voir sa famille. Trois autres hommes maintenus en détention au secret dans le cadre de la même affaire risquent d'être torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

L'avocat engagé par la famille s'est rendu à la prison de Serkadji, à Alger, et a demandé à voir Abdelmajid Touati. Cela lui a été refusé. Lorsqu'il y est retourné le lendemain matin, on lui a indiqué que son client avait été transféré dans une prison de la ville de Chlef, située à quelque 200 kilomètres à l'ouest d'Alger. Sa famille n'a pour l'heure pas été autorisée à lui rendre visite en prison. Amnesty International craint qu'Abdelmajid Touati n'ait été transféré dans une autre prison et que son avocat et sa famille ne soient empêchés d'entrer en contact avec lui pour qu'il ne puisse pas leur parler du traitement qui lui a été infligé en détention.

Après l'arrestation d'Abdelmajid Touati, plusieurs personnes avaient été arrêtées à Tiaret, sa ville natale, parce qu'elles étaient soupçonnées de faire partie d'un réseau recrutant de jeunes hommes pour soutenir des factions armées en Irak. Amnesty International a reçu des informations selon lesquelles trois autres personnes arrêtées dans le cadre de cette affaire continuent d'être détenues au secret dans un lieu qui n'a pas été révélé.

**Mohamed Amine Rabah Ajine** est chauffeur de taxi et ne donne plus signe de vie depuis qu'il a téléphoné à sa famille le 19 juin pour lui dire qu'il partait en Turquie le jour suivant. **Zeineddine Belacel** et **Mohamed El Habib Boukhatemi**, qui sont tous deux de Tiaret, seraient rentrés dans la clandestinité au mois de juin après avoir appris que les forces de sécurité étaient à leur recherche. Il semble qu'ils se soient manifestés pour la dernière fois mi-juillet, quand ils ont téléphoné du département de Boumerdes, à l'est d'Alger, à leur famille pour leur signaler qu'ils avaient l'intention de se rendre aux autorités. Amnesty International a des raisons de penser que ces trois hommes sont actuellement détenus dans une caserne du Département du renseignement et de la sécurité (DRS), une agence de renseignements spécialisée dans les opérations de lutte.

## Modèle de lettre

Ministre de l'Intérieur :  
His Excellency Noureddine Yazid Zerhouni  
Ministre de l'Intérieur  
Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales  
Palais du Gouvernement, 18 rue Docteur Saâdane, Alger, Algérie  
Fax : + 213 21 605210 / 736106

Monsieur le Ministre,

Je suis un/e étudiant/e de l'école... en Belgique.

Je suis préoccupé(e) par la sécurité de **Mohamed Amine Rabah Ajine**, de **Zeineddine Belacel** et de **Mohamed El Habib Boukhatemi** étant donné que l'on craint que ces hommes ne soient détenus illégalement et arbitrairement dans des casernes militaires ;

Je vous demande de les libérer immédiatement ou de les inculper d'une infraction prévue par la loi, et de leur permettre sans délai de consulter un avocat et de recevoir tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;

Je suis inquiet(e) à l'idée qu'Abdelmajid Touati n'a apparemment pas été assisté par un avocat lorsqu'il a été présenté aux autorités judiciaires, malgré la gravité des faits qui lui étaient reprochés ;

Par la présente, je vous demande également de permettre à sa famille et à son avocat de prendre immédiatement contact avec lui et de veiller à ce qu'il bénéficie d'un examen médical indépendant et de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin.

En espérant que vous tiendrez compte de ma lettre, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments distingués.

Nom et prénom :

Adresse :

Signature :

## 5) BURUNDI : Craintes pour la sécurité et harcèlement.

**Gabriel Nikundana**, rédacteur en chef de la station de radio indépendante Isanganiro de Bujumbura, la capitale du pays, a été harcelé par des membres du parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie au Burundi-Forces pour la défense de la démocratie au Burundi (CNDD-FDD). Sa vie est peut-être menacée.

Le 24 août, Isanganiro a diffusé une interview d'Alain Mugabarabona, leader de l'opposition politique emprisonné avec au moins six autres personnes dans la prison de Bujumbura pour une tentative de coup d'État qui aurait apparemment eu lieu cette année. Au cours de cet entretien, Alain Mugabarabona a affirmé que des membres des services de sécurité l'avaient torturé, lui et les autres détenus, afin de leur arracher des «aveux». Il a également qualifié la prétendue tentative de coup d'État de montage orchestré par le CNDD-FDD.

Le 3 septembre, le site Internet du CNDD-FDD a publié une photo de Gabriel Nikundana, affirmant qu'il avait fui au Kenya. Le 5, après que des éléments eurent clairement montré que cette histoire ne correspondait pas à la réalité, un autre article a été publié sur le même site, impliquant Gabriel Nikundana dans la tentative de coup d'État et le décrivant comme le «*plus extrémiste des journalistes*» de radio Isanganiro.

En 2001, Gabriel Nikundana a été arrêté et inculpé d'appartenance à un groupe d'opposition armé et de diffusion d'«*informations faisant la propagande de l'ennemi de la nation burundaise en temps de guerre*» après que la station de radio indépendante qui l'employait à l'époque eut diffusé l'interview du chef des Forces nationales pour la libération (FNL), un groupe d'opposition armé.

## Modèle de lettre

Président du CNDD-FDD :  
Monsieur Hussein Radjabu  
Permanence du parti CNDD-FDD  
Bujumbura  
Burundi

Monsieur,

Je suis un/e étudiant/e de l'école.... en Belgique.

Je suis préoccupé(e) par la sécurité de **Gabriel Nikundana**, qui a été harcelé par des membres du Conseil national pour la défense de la démocratie au Burundi-Forces pour la défense de la démocratie au Burundi (CNDD-FDD) uniquement en raison des activités pacifiques et légitimes qu'il exerce en sa qualité de journaliste ;

Sa vie est peut-être menacée depuis la parution d'un article sur le site Internet du CNDD-FDD, qui l'accuse d'être lié à une tentative de coup d'État apparemment menée le 31 juillet dernier et le qualifie d'«extrémiste», et depuis que le chef de ce parti a laissé entendre que tout journaliste se risquant à critiquer le gouvernement verrait sa vie menacée ;

Je vous prie de prendre les mesures suivantes :

- garantir la sécurité de Gabriel Nikundada ;
- appeler les autorités burundaises à veiller à ce que les journalistes soient autorisés à travailler en toute indépendance, sans crainte d'être la cible d'attaques, de harcèlement ou de toute autre violation de leurs droits humains.

En espérant que vous tiendrez compte de ma lettre, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Nom et prénom :

Adresse :

Signature :

## **6) BRESIL : Expulsions forcées, craintes de recours excessif à la force.**

À la suite de l'intervention d'avocats et de pressions exercées par Amnesty International et par d'autres groupes, l'ordonnance d'expulsion émise à l'encontre de plus d'un millier de familles de l'État du Pará a été suspendue.

Ces familles ont désormais l'autorisation de vivre sur le territoire sur lequel elles ont construit des maisons, ouvert des écoles, cultivé des terres et pratiqué l'élevage. Cependant, plus de 1800 familles ont été expulsées, en juillet et août, de campements situés dans le sud de l'État du Pará, par le Batalhão de Choque da Polícia Militar (troupes de choc de la police militaire), un bataillon d'élite de la police de l'État. En outre, 1400 autres familles risquent d'être chassées très prochainement, en application d'une décision de justice donnant gain de cause aux autorités de l'État.

Les familles expulsées se sont réfugiées dans des camps situés dans des champs voisins ou en bord de route. Ces expulsions étaient contraires au droit à un niveau de vie suffisant, et plus particulièrement aux droits à un logement convenable, à une alimentation suffisante et à l'eau potable, qui sont garantis par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

Aux termes du droit international, les expulsions forcées, lorsqu'elles sont réalisées sans que les occupants aient l'assurance de bénéficier d'un relogement, sont une grave violation des droits humains. Par ailleurs, bien que les expulsions de juillet et août se soient déroulées sans violence, l'État du Pará est depuis longtemps le théâtre de violences liées à la terre, et Amnesty International craint que les familles menacées d'expulsion ne soient en grand danger.

Au total, ce sont quelque 12000 familles qui attendent depuis plusieurs années une décision concernant leur droit à la terre. Beaucoup occupent des terres que l'État a jugées «improductives», et qui peuvent donc leur être attribuées.

## Modèle de lettre

Gouverneur de l'État du Pará :  
Governador do Estado do Pará  
Exmo. Sr. Governador Simão Robison Oliveira Jatene  
Palácio dos Despachos  
Rodovia Augusto Montenegro, Km 9  
66823-010, Belém – PA, Brésil

Monsieur le Gouverneur,

Je suis un/e étudiant /e de l'école... en Belgique.

J'ai appris avec satisfaction la suspension de l'ordonnance d'expulsion prononcée contre plus d'un millier de familles dans l'État du Pará. Cependant, je m'inquiète de la sécurité de 1400 autres familles menacées d'une expulsion forcée ;

Je demande à vos autorités entre autres :

- de se conformer aux dispositions du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), auquel le Brésil est partie, en garantissant le droit des 1800 familles expulsées à un niveau de vie suffisant ;
- de respecter les droits fondamentaux, notamment ceux des sans-terre, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme foncière ;
- de m' informer des mesures que vous aller prendre pour mettre un terme aux homicides et aux autres violences liées à la terre dans le Pará, ainsi que de démanteler immédiatement les milices armées qui opèrent dans l'État du Pará.

En espérant que vous tiendrez compte de ma lettre, je vous prie de croire, Monsieur le Gouverneur, à mes sentiments distingués.

Nom et prénom :

Adresse :

Signature :

## 7) ÉTATS-UNIS. Un homme atteint de graves troubles mentaux risque d'être exécuté



**SCOTT PANETTI** a été condamné à la peine capitale en 1995 pour avoir tué ses beaux-parents. Il est actuellement dans le couloir de la mort au Texas. Il souffre depuis longtemps de graves troubles mentaux, notamment de schizophrénie. Il avait été hospitalisé plus d'une dizaine de fois avant de commettre son crime.

En septembre 1992, Scott Panetti s'est introduit dans la maison de ses beaux-parents, où vivaient sa femme et sa petite fille de trois ans. Il a tué ses beaux-parents à bout portant avec un fusil, et laissé partir sa femme et sa fille. Lorsqu'il s'est rendu à la police, il a déclaré que «Sarge» (une hallucination auditive) avait pris le contrôle de son corps au moment du crime, que l'intervention de Dieu avait empêché les victimes de souffrir et que des démons s'étaient moqués de lui.

Un jury a conclu en septembre 1994 que Scott Panetti était apte à être jugé, bien qu'un psychiatre appelé à la barre par l'accusation ait confirmé les diagnostics de schizophrénie établis précédemment et déclaré que les pensées délirantes de Scott Panetti pouvaient l'empêcher de communiquer correctement avec son avocat.

Scott Panetti a renoncé à l'assistance d'un avocat et a assuré sa propre défense pendant son procès, en septembre 1995. Habillé en cow-boy durant les audiences, il a présenté sa défense de manière incohérente. De nombreuses personnes (notamment des médecins, des juristes et des témoins) ont parlé de «*mascarade*», de «*farce*», de «*cirque*» et de «*parodie de justice*» pour décrire le procès. La plupart ont conclu que Scott Panetti n'était pas en état d'être jugé et que s'il avait été défendu par un avocat, il aurait échappé à la peine de mort du fait de sa maladie mentale.



## Modèle de lettre

Gouverneur du Texas:

The Honourable Rick Perry  
Governor of Texas  
State Capitol  
PO Box 12428  
Austin, TX 78711  
Etats-Unis

Monsieur,

Je suis un/e étudiant/e de l'école... en Belgique.

Je suis extrêmement préoccupé par le sort de **SCOTT PANETTI**. Celui-ci a été condamné à la peine capitale en 1995 pour avoir tué ses beaux-parents. Il est actuellement dans le couloir de la mort au Texas. Il souffre depuis longtemps de graves troubles mentaux, notamment de schizophrénie. Il avait été hospitalisé plus d'une dizaine de fois avant de commettre son crime.

Je vous rappelle que lorsque le jury a conclu en septembre 1994 que Scott Panetti était apte à être jugé, un psychiatre appelé à la barre par l'accusation avait confirmé les diagnostics de schizophrénie établis précédemment et déclaré que les pensées délirantes de Scott Panetti pouvaient l'empêcher de communiquer correctement avec son avocat.

Scott Panetti a renoncé à l'assistance d'un avocat et il a présenté sa défense de manière incohérente. De nombreuses personnes (notamment des médecins, des juristes et des témoins) ont parlé de «*mascarade*», de «*farce*», de «*cirque*» et de «*parodie de justice*» pour décrire le procès. La plupart ont conclu que Scott Panetti n'était pas en état d'être jugé et que s'il avait été défendu par un avocat, il aurait échappé à la peine de mort du fait de sa maladie mentale.

Je me permets donc de vous demander d'intervenir en faveur de Scott Panetti en commuant sa condamnation à mort.

Nom et prénom :

Adresse :

Signature :

## 8) GUATÉMALA : CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ, MENACES DE MORT

L'animateur de radio **Vinicio Aguilar Mancilla** a été blessé par balle et son collègue **Oscar Rodolfo Castañeda** menacé. Il semble que l'on cherche à restreindre la liberté d'expression des deux hommes. Leur vie est en danger, tout comme celle des autres membres du personnel de *Radio 10*.

Le 23 août, vers 7 heures du matin, deux inconnus circulant sur une moto de couleur or ont tiré sur Vinicio Aguilar Mancilla, qui faisait son jogging dans une rue du Guatemala city. L'un des hommes est descendu de l'engin, s'est approché de Vinicio Aguilar par derrière, lui a mis le pistolet dans la bouche et a tiré. La balle lui a brisé la mâchoire du côté droit, perforé la joue et blessé la main droite. L'autre homme a ensuite crié : «*Achève-le, achève-le*», ce à quoi le tireur a répondu : «*Il est déjà mort*». Une fois ses agresseurs partis, Vinicio Aguilar a réussi à rentrer chez lui. Les soins qu'il a reçus à l'hôpital lui ont permis de se remettre suffisamment pour quitter l'établissement, mais il y est resté pour des raisons de sécurité. La balle qu'il a reçu dans la bouche pourrait signifier qu'il a «*trop parlé*» lors de l'émission qu'il anime sur *Radio 10*.

Le 22 août à 8 h 40 du matin, un auditeur de cette station a menacé Oscar Rodolfo Castañeda en direct, lors de son émission : «*Ceci est un message pour Oscar Rodolfo Castañeda ; en parlant de fraude fiscale tu creuses ta propre tombe, tu as huit jours pour quitter le pays.*»

Vinicio Aguilar et Oscar Rodolfo Castañeda ont tous deux dénoncé publiquement la fraude fiscale pratiquée par une importante société guatémaltèque lors de leurs émissions de radio. Ils ont également évoqué d'autres sujets controversés tels que la sécurité publique, le génocide et l'impunité. La station *Radio 10*, qui émet depuis Guatemala city, a fait l'objet de plusieurs actes d'intimidation depuis 2005 : vol de matériel, interférences avec son signal de transmission, harcèlement judiciaire et obstacles administratifs concernant sa licence, notamment.

La tentative de meurtre dont Vinicio Aguilar a été victime et les menaces proférées contre Oscar Rodolfo Castañeda ont été signalées aux services du *Procurador de los Derechos Humanos* (Procureur des droits humains). Ce dernier a demandé des mesures de sécurité spéciales pour protéger les deux journalistes mais pour l'heure, elles n'ont pas été mises en œuvre.

### Le contexte politique au Guatemala :

La liberté d'expression est mieux respectée au Guatemala depuis la fin du conflit armé interne, en 1996. Pendant les années de guerre, une centaine de journalistes ont été tués ou ont «disparu», et bien plus encore ont reçu des menaces. Toutefois, il semble y avoir un regain de menaces de mort contre des journalistes, notamment parce que l'État n'a guère de contrôle sur la sécurité publique, mais aussi du fait de la prolifération de gangs violents, dont beaucoup sont proches des forces de sécurité.

Il s'agit du quatorzième cas de menaces de mort et de harcèlement contre des journalistes signalé au procureur des droits humains depuis le début de l'année.

## Modèle de lettre

Président de la République :  
Presidente de la República de Guatemala  
Licenciado Oscar Berger Perdomo  
Casa Presidencial, 6 a. Avenida, 4-18 zona 1, Ciudad de Guatemala, GUATEMALA  
Fax : +502 2239 0090

Procureur des droits humains :  
Procurador de los Derechos Humanos  
Dr. Sergio Fernando Morales Alvarado  
Procuraduría de los Derechos Humanos (PDH)  
12 Avenida 12-72, zona 1, Ciudad de Guatemala, Guatemala  
Fax : +502 2424 1714

Monsieur,

Je suis un/e étudiant/e de l'école...en Belgique.

Je suis très préoccupé par la sécurité de **Vinicio Aguilar Mancilla, d'Oscar Rodolfo Castañeda et des autres membres du personnel de *Radio 10*** à Guatemala.

Je vous exhorte à prendre des mesures immédiates en vue de garantir leur sécurité, conformément aux souhaits de ces personnes ;

Je demande également que soit menée dans les meilleurs délais une enquête impartiale et exhaustive sur la tentative de meurtre dont Vinicio Aguilar Mancilla a été victime et sur les menaces de mort proférées contre Oscar Rodolfo Castañeda, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés soient traduits en justice ;

Je vous prie de détailler les mesures adoptées en vue de garantir le respect de la liberté d'expression et d'information au Guatemala.

Nom et prénom :

Adresse :

Signature :

## 9) IRAN : PEINE DE MORT et PROCÈS INJUSTE

D'après certaines sources, **Khaled Hardani** risque d'être exécuté très prochainement. Il a été condamné à la peine capitale pour participation à la tentative de détournement d'un avion de 30 places en janvier 2001.

Selon certains articles de presse, il est possible que Khaled Hardani soit exécuté au mois iranien d'*Aban*, qui commence le 23 octobre.

L'exécution de Khaled Hardani par pendaison était prévue le 19 janvier 2005, mais le responsable du pouvoir judiciaire avait ordonné son report la veille de cette date, afin, semble-t-il, de permettre aux avocats de former un recours. En mai 2006, Khaled Hardani, qui est actuellement incarcéré à la prison d'Evin, à Téhéran, a expliqué à Amnesty International, depuis le centre de détention, qu'à la suite du report de l'exécution, son cas et celui de ses beaux-frères avaient été renvoyés devant le Bureau de surveillance et de suivi (*Heyat-e Nezarat va Peigiri*) qui n'avait rendu aucune décision concernant ces affaires.

Il a dit être plongé dans l'incertitude en ce qui concernait son avenir et a notamment déclaré : *«La condamnation à mort est bien là. Elle n'a pas été annulée, et ils peuvent m'appeler quand bon leur semble et me dire que ma peine doit être appliquée aujourd'hui, demain ou dans une heure [...] La seule chose qui figure dans mon dossier est la décision [du responsable du pouvoir judiciaire] Shahroudi de suspendre l'exécution. Ce qui n'est pas clair, c'est la durée pendant laquelle cette suspension va rester en vigueur.*

Il a déclaré : *«La République islamique nous maintient depuis six ans, mes deux beaux-frères et moi, sous le coup d'une condamnation à mort, et a également condamné un de mes frères à vingt-deux ans de réclusion. En outre, ma femme, mon jeune enfant et plusieurs autres membres de ma famille sont en détention depuis un certain temps [...] Savez-vous ce que ça fait d'être condamné à mort ? Est-ce qu'on a déjà dit à votre conjoint, vos parents, votre frère, votre sœur et aux autres membres de votre famille qu'un de vos proches allait être exécuté le soir même ? Pouvez-vous comprendre l'horreur et le choc que l'on ressent lorsque l'on apprend ce genre de nouvelle ? Avez-vous essayé de l'imaginer ? Deux de mes parents proches, nos familles et moi en faisons l'expérience - non pas depuis une, deux ou quelques nuits, mais depuis plus de deux mille nuits.»*

Khaled Hardani a également déploré l'insuffisance des soins médicaux qui lui sont prodigués pour des blessures au visage causées par les coups de feu qu'il a essuyés lors de la tentative de détournement, et signalé que cela faisait trois mois qu'on le privait des visites de sa famille.

Le 20 mai 2006, Khaled Hardani a annoncé qu'il entamait une grève de la faim en signe de protestation contre son maintien en détention et l'incertitude concernant son devenir. Il y aurait mis un terme peu après. Ses deux fils, âgés de sept et cinq ans,

seraient traumatisés par sa situation. Son fils aîné, qui refuse d'aller à l'école, serait sous traitement médical en raison de ces angoisses.

Khaled Hardani fait partie des 11 membres d'une famille élargie ayant tenté de détourner un avion qui devait effectuer un vol régulier entre Ahvaz et Bandar Abbas, deux villes du sud de l'Iran, afin de contraindre l'équipage à atterrir à Doubaï, dans les Émirats arabes unis. Des agents de sécurité qui étaient à bord ont mis fin à cette tentative alors que l'appareil se trouvait encore sur la piste à Ahvaz et auraient tiré sur Khaled Hardani lors de l'opération.

Selon les informations recueillies, cet homme et ses proches cherchaient à échapper à la pauvreté et à la situation désespérée dans laquelle ils se trouvaient en tant que membres de la minorité arabe en Iran. Khaled Hardani a été condamné à la peine capitale, de même que ses beaux-frères, Shahram et Farhang Pourmansouri, pour «*actes nuisant à la sécurité nationale*» et «*inimitié à l'égard de Dieu*», et non pour des infractions spécifiquement liées au détournement d'avion.

Au moment des faits, Shahram et Farhang Pourmansouri étaient respectivement âgés de dix-sept et dix-huit ans.

## Modèle de lettre

**Guide spirituel de la République islamique d'Iran :**  
His Excellency Ayatollah Sayed Ali Khamenei  
The Office of the Supreme Leader, Shoahada Street, Qom  
République islamique d'Iran  
Fax : + 98 251 774 2228 [Info@leader.ir](mailto:Info@leader.ir) ou [istiftaa@wilayah.org](mailto:istiftaa@wilayah.org)

**Président du *Majlis-e Shoura-e Islami* (Assemblée consultative islamique) :**  
His Excellency Gholamali Haddad Adel  
Majles-e Shoura-ye Eslami  
Imam Khomeini Avenue, Tehran,  
République islamique d'Iran  
Fax : + 98 21 6 646 1746

Monsieur,

Je suis un/e étudiant/e de l'école...en Belgique.

Je vous demande instamment de commuer la peine de mort prononcée contre **Khaled Hardani** et ses beaux-frères, **Shahram et Farhang Pourmansouri** ;

Certes, les gouvernements ont le devoir de traduire en justice les auteurs présumés d'infractions pénales telles que le meurtre, mais je suis opposé(e) en toutes circonstances à la peine de mort, qui constitue le châtement le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, ainsi qu'une violation du droit à la vie ;

Je suis extrêmement préoccupé/e par le fait que Shahram Pourmansouri, âgé de dix-sept ans au moment des faits qui lui sont reprochés, risque d'être exécuté.

Je me permets de vous rappeler que l'Iran est État partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), qui dispose qu'*«une sentence de mort ne peut être imposée pour des crimes commis par des personnes âgées de moins de dix-huit ans»* ;

Je vous signale que le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a exhorté l'Iran, en janvier 2005, à suspendre immédiatement l'exécution de toutes les condamnations à mort prononcées contre des personnes pour des crimes commis avant l'âge de dix-huit ans, et à abolir l'application de la peine capitale aux personnes poursuivies pour des crimes commis avant l'âge de dix-huit ans.

Par ailleurs, je souhaite obtenir des informations détaillées sur le déroulement du procès de Khaled Hardani et de ses beaux-frères, Shahram et Farhang Pourmansouri, notamment sur tout appel qu'ils auraient interjeté de leur condamnation ;

Je vous prie de faire en sorte que Khaled Hardani et ses beaux-frères bénéficient de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin.

Nom et prénom :

Adresse :

Signature :

## **10) PÉROU : Deux femmes et leurs proches seraient menacées car elles auraient engagé des poursuites judiciaires contre des militaires.**

**María Magdalena Sullca Ávila et Teresa Ávila Rivera** auraient fait l'objet de menaces et de manœuvres d'intimidation visant, semble-t-il, à les contraindre à abandonner les poursuites judiciaires qu'elles ont engagées contre des militaires et des anciens militaires soupçonnés d'avoir torturé et fait « disparaître » deux de leurs proches en 1992. Amnesty International pense que ces deux femmes et Narciso Quispe Landeo, le mari de María Magdalena Sullca Ávila, sont en danger.

Le 23 août 2006, María Sullca Ávila et son mari **Narciso Quispe Landeo** auraient reçu la visite chez eux d'un homme connu de la famille de María Sullca Ávila. L'homme leur aurait proposé 10000 dollars des États-Unis si María Sullca Ávila acceptait de retirer sa plainte auprès du bureau du procureur général concernant la torture et la «disparition» de ses parents. María Sullca Ávila a dit à l'homme que son argent ne changerait rien à la douleur causée par la «disparition» de ses parents. L'homme lui a répondu que ses parents étaient morts et qu'elle n'obtiendrait rien en déposant une plainte.

Le même homme aurait été vu devant le domicile de Teresa Ávila Rivera la veille de sa visite au domicile de María Magdalena Sullca Ávila. Le 9 février 2006, selon certaines informations, María Magdalena Sullca Ávila et Teresa Ávila Rivera ont déposé une plainte au pénal contre Ollanta Humala Tasso et d'autres militaires pour la torture et la «disparition» de Natividad Ávila Rivera et Beningno Sullca Castro.

María Magdalena Sullca Ávila et Teresa Ávila Rivera ont signalé les activités de l'homme au bureau du procureur général le 25 août, et ont demandé à bénéficier d'une protection policière. Depuis le 13 septembre, María Magdalena Sullca Ávila et Teresa Ávila Rivera bénéficieraient d'une telle protection, mais uniquement pendant la journée, elles craignent donc pour leur sécurité pendant la nuit.

### **Le contexte péruvien :**

En 2000, le gouvernement péruvien a créé une Commission vérité et réconciliation chargée d'enquêter sur les violations des droits humains commises pendant le conflit armé interne (1980-2000). En 2003, la Commission a rendu publiques ses conclusions décrivant 24000 cas de personnes mortes ou « disparues » pendant le conflit armé et des milliers d'autres cas d'atteintes flagrantes aux droits humains : torture ; violence à caractère sexuel ; procès injuste ; enlèvement ; prise d'otages, ainsi que violation des droits fondamentaux d'enfants et de membres des peuples indigènes. Depuis que la Commission a publié son rapport définitif, les menaces et manœuvres d'intimidation n'ont cessé de se multiplier contre les victimes, leurs proches, les témoins et ceux œuvrant en leur nom lors des investigations et des procès.

Ces personnes sont tellement peu protégées que le Bureau du médiateur s'en est dit très préoccupé et a exhorté les autorités à veiller à ce que toutes les personnes en danger bénéficient d'une protection efficace, dans un rapport diffusé en septembre 2005 sous le titre *La Commission vérité et réconciliation deux ans après*.

## Modèle de lettre

Procureure générale :  
Dra. Adelaida Bolívar Arteaga  
Fiscal de la Nación  
Fiscalía de la Nación  
Av. Abancay, cuadra 5 s/n  
Lima 1, Pérou  
Fax : +51 1 427 1792 / 426 2800

Sra. Fiscal de la Nación,

Je suis un/e étudiant/e de l'école ... en Belgique.

Je me permets de vous faire part de mes préoccupations au sujet de la sécurité de **María Magdalena Sullca Ávila, Narciso Quispe Landeo, Teresa Ávila Rivera** et leurs proches.

En effet, ils auraient fait l'objet de menaces et de manœuvres d'intimidation dans le but, semble-t-il, de les contraindre à abandonner les poursuites judiciaires engagées contre les personnes soupçonnées d'avoir torturé et fait «disparaître» Natividad Ávila Rivera and Beningno Sullca Castro, in 1992.

Ces faits sont les derniers en date d'une série d'actes d'intimidation à leur encontre ;

Je vous demande donc qu'une enquête impartiale et indépendante soit menée sans délai sur ces actes d'intimidation, que les résultats en soient rendus publics et que les responsables présumés de ces agissements soient déférés à la justice ;

Je tiens à être informé(e) des résultats de l'enquête ;

Je vous exhorte de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour garantir la sécurité de **María Magdalena Sullca Ávila, Narciso Quispe Landeo, Teresa Ávila Rivera** et leurs proches, conformément à leurs souhaits, en leur fournissant notamment une protection policière totale.

En espérant que vous tiendrez compte de ma lettre, je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes sentiments distingués.

Nom et prénom :

Adresse :

Signature :



## 11) TURQUIE. Emprisonné malgré son innocence



*«J'en ai assez de répéter sans cesse la même chose; les témoins ont été entendus et il est apparu que je suis innocent. Je veux donc être acquitté et libéré.»*

TURGAY ULU, trente-trois ans, est détenu depuis plus de dix ans. Il a été arrêté en mai 1996 et condamné en 2002 pour participation à la tentative d'évasion d'un militant présumé. La peine de mort qui avait été prononcée contre lui a été commuée en réclusion à perpétuité. Il est actuellement rejugé après avoir gagné un recours.

En 1996, Turgay Ulu a été accusé d'apporter son soutien aux activités de deux groupes politiques armés ayant des idéologies distinctes. Son dossier est marqué d'un bout à l'autre par des irrégularités qui constituent une violation de son droit à un procès équitable. Il affirme que la police l'a torturé au cours des huit jours qu'il a passés en détention au secret. Ces allégations n'ont cependant jamais donné lieu à une enquête. Les accusations portées contre lui reposent sur des déclarations qui auraient été extorquées à des tiers sous la torture. Deux des trois témoins oculaires (tous deux policiers) ont affirmé devant le tribunal que Turgay Ulu n'était pas l'homme qu'ils avaient vu sur le lieu du crime. Il est extrêmement surprenant que les deux tribunaux qui ont examiné cette affaire n'aient à aucun moment, en huit ans, convoqué le troisième témoin à la barre.

En 2000, l'un des procureurs chargés du dossier a déclaré: *«Il n'existe pas de preuves claires, concrètes et crédibles indiquant que l'accusé a commis ce crime.»* De plus, le procureur de la Cour de cassation a demandé que la première condamnation prononcée contre Turgay Ulu soit annulée pour manque de preuves. Or, Turgay Ulu est toujours détenu dans la prison de type F de Kandira.

## Modèle de lettre

Mr Cemil Çiçek  
Minister of Justice  
Adalet Bakanligi  
06659, Kizilay  
Ankara  
Turquie

Fax: +90 312 418 4119

**Turgay Ulu :**

Turgay Ulu  
2 Nolu F Tipi Cezaevi  
K:145, B 2-5-63  
Kandira  
Kocaeli  
Turquie

Monsieur,

Je suis un/e étudiant/e de l'école...en Belgique.

**Je suis extrêmement préoccupé par le sort de TURGAY ULU.** Agé de trente-trois ans, il est détenu depuis plus de dix ans. Il a été arrêté en mai 1996 et condamné en 2002 pour participation à la tentative d'évasion d'un activiste présumé.

Je tiens à insister sur le fait que son dossier est marqué d'un bout à l'autre par des irrégularités qui constituent une violation de son droit à un procès équitable. De plus, il affirme que la police l'a torturé au cours des huit jours qu'il a passés en détention au secret.

Les accusations portées contre lui reposent sur des déclarations qui auraient été extorquées à des tiers sous la torture.

Le procureur de la Cour de cassation a demandé que la première condamnation prononcée contre Turgay Ulu soit annulée pour manque de preuves. Or, Turgay Ulu est toujours détenu dans la prison de type F de Kandira.

Je vous prie donc instamment de libérer Turgay Ulu sous caution, dans l'attente de la décision du tribunal et du résultat d'un éventuel recours.

Nom et prénom :

Adresse :

Signature :

## 12) ZIMBABWE : Répression de manifestation pacifique et mauvais traitements

Au Zimbabwe, l'action des défenseurs des droits humains est soumise à de nombreuses restrictions. Le gouvernement limite les activités de la société civile en recourant à des lois répressives. La police aurait refusé un peu partout dans le pays d'autoriser les responsables du ZCTU à mener des manifestations pacifiques.

Amnesty International est très préoccupée par des informations crédibles selon lesquelles des membres du *Zimbabwe Congress of Trade Unions* (ZCTU, Congrès des syndicats zimbabwéens), auraient été frappés au poste de police de Matapi, à Harare, la capitale du pays.

Ces personnes ont été transférées au commissariat central d'Harare le 14 septembre. Des centaines de membres du ZCTU et de l'organisation *Women of Zimbabwe Arise* (WOZA, Femmes du Zimbabwe, debout !) seraient également détenus à Harare et dans d'autres villes du pays. Ils sont incarcérés dans des postes de police, où ils ne peuvent pas consulter d'avocats, ne sont pas correctement nourris et ne reçoivent pas de soins médicaux. Cinq nourrissons sont semble-t-il détenus avec leurs mères, membres de WOZA. La santé et la sécurité de toutes ces personnes suscitent de vives inquiétudes.

Le 13 septembre, à Harare, Lovemore Matombo, président du ZCTU, Wellington Chibhebhe, secrétaire général du ZCTU et Lucia Matibenga, première vice-présidente de l'organisation ont été arrêtés alors qu'ils tentaient de manifester pacifiquement pour protester contre la détérioration de la situation sociale et économique au Zimbabwe.

Le 11 septembre, plus de 100 membres de WOZA auraient été arrêtés avant un sit-in pacifique qui devait avoir lieu à la mairie d'Harare pour protester contre la détérioration des services dans la capitale.

Parmi les personnes arrêtées et détenues au commissariat central d'Harare se trouvait une femme enceinte qui se serait sentie mal pendant sa garde à vue. On ne dispose pas d'informations sur le lieu où elle se trouve et son état de santé, et, en dépit de nombreuses demandes, la police a refusé d'informer son avocat de sa situation.

Amnesty International croit comprendre que toutes ces personnes ont été placées en détention pour avoir exercé leur droit à manifester pacifiquement. Selon l'organisation, toutes les personnes détenues pour avoir participé à une manifestation pacifique devraient être libérées immédiatement.

## Modèle de lettre

**Préfet de police :**  
Police Commissioner Augustine Chihuri  
Zimbabwe Republic Police  
Police Headquarters  
PO Box 8807  
Causeway, Harare, Zimbabwe  
Fax : +263 4 253 212

**Président de la République du Zimbabwe :**  
His Excellency President Robert G Mugabe  
Office of the President  
Munhumutapa Building  
Samora Machel Avenue/ 3rd Street  
Box 7700  
Causeway, Harare, Zimbabwe  
Fax : +263 4 734 644

Monsieur,

Je suis un étudiant de l'école ... en Belgique.

Je me permets de vous écrire car je suis très préoccupé(e) par les informations selon lesquelles des **membres du ZCTU** auraient été victimes de violences et de mauvais traitements.

Je vous exhorte de mener des enquêtes ou de veiller à ce que cela soit fait, sur ces informations et à déférer à la justice les responsables présumés de ces agissements ;

Je tiens à exprimer mon inquiétude au sujet des détentions prolongées dont feraient l'objet des membres de WOZA, parmi lesquels des nourrissons et une femme enceinte ;

J'exige que les détenus puissent consulter des avocats, soient correctement nourris et reçoivent des soins médicaux ;

Je vous demande la libération immédiate des personnes arrêtées et détenues pour avoir manifesté ou tenté de manifester de manière pacifique ;

Et enfin, je me permets de vous rappeler que les défenseurs des droits humains ont le droit de mener leurs activités légitimes sans restriction ni craintes de représailles, comme le prévoit la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus.

Nom et prénom :

Adresse :

Signature :